



# CONSEIL MUNICIPAL

## Commune de Saint Paul le Jeune



**SÉANCE du vendredi 2 Avril 2024**

**Procès-verbal**

**N°29/04/2024**

Le 02 avril 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation du 26 mars 2024 qui leur a été adressée par M. Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (11)** : BRUYERE-ISNARD THIERRY, AMBROSINO ERIC, ANTONIOTTI DANIELE, BERNARD JULIEN, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, MARGOTTON MAGALIE, RODIER MURIEL, SOLIGNAC MICHELLE, RIO JEAN-LUC.

**Absents excusés (2)** : DELORME DAVID à RIO JEAN-LUC, SERAIDARIAN NATHALIE à MARGOTTON MAGALIE.

**Absents (2)** : BLANCHART NOEMIE, BRUNDO JEAN.

**La séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du vendredi 15 mars 2024
- 3- Délibération Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 4- Délibération Budget 2024 Commune
- 5- Délibération Budget 2024 Eau et Assainissement
- 6- Délibération Budget 2024 Médiathèque
- 7- Délibération Participation de la commune aux budgets annexes
- 8- Délibération Subventions aux associations
- 9- Délibération demande de fond de concours communauté de communes pour projet communal
- 10- Délibération demande de subvention schéma directeur de l'eau et de l'assainissement
- 11- Délibération demande de subvention projet extension assainissement et renouvellement AEP quartier Larnas
- 12- Délibération participation communale pour la Maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et conseils en énergie partagés » du Syndicat Départemental des Energies (SDE07)
- 13- Informations diverses

**Secrétaire de séance :** M Laurant

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 11, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise qu'il y a des procurations (2 procurations).



### 1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

### 2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 15 mars 2024

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal a été transmis à tous les conseillers municipaux ; Après avoir demandé si des remarques ou des erreurs sont à signaler , il soumet à l'approbation le procès-verbal.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

### 3- Délibération Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire fait un point sur les taux en vigueur concernant le foncier bâti et le foncier non bâti ainsi que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il rappelle que les budgets qui vont être proposés tiennent compte des taux qui seront votés. Dans les réunions préparatoires, il a proposé de ne pas augmenter ces différents taux, tout en sachant que l'État augmente les bases de 3.9 % des valeurs locatives, ce qui engendrera une augmentation auprès des contribuables.

Il est donc proposé le maintien des taux actuels :

- Taxe foncière (bâti) : **38,06 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **82,45 %**
- Taxe d'habitation : **20.55 %**

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

Il conviendra, dans un débat ultérieur, de réfléchir à la mise en place de la taxe d'habitation pour les logements vacants. Une décision doit être prise avant le mois d'octobre 2024 pour un effet sur le budget 2025.

### 4- Délibération Budget Primitif 2024 Commune

Après présentation des propositions nouvelles du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 :

#### Fonctionnement

Dépenses :	<b>1 304 848.89 €</b>
Recettes :	<b>1 304 848.89 €</b>

#### Investissement

Dépenses :	<b>1 365 755.49 €</b> (dont 158 864.00 de RAR)
Recettes :	<b>1 365 755.49 €</b> (dont 50 600 de RAR)

M. Le Maire propose de délibérer sur le budget 2024 de la Commune, le conseil municipal vote à l'unanimité (13 pour) les propositions

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

## 5- Délibération Budget Primitif 2024 Eau et Assainissement

Après présentation des propositions nouvelles du budget primitif de l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2024 :

### Fonctionnement

Dépenses :	376 186,91 €
Recettes :	376 186,91 €

### Investissement

Dépenses :	552 952,42 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	552 952,42 € (dont 38 485.00 de RAR)

M. Le Maire propose de délibérer sur le budget 2024 Eau et Assainissement, le conseil municipal vote à l'unanimité (13 pour) les propositions

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

## 6- Délibération Budget Primitif 2024 Médiathèque

Après présentation des propositions nouvelles du budget primitif de la Médiathèque pour l'exercice 2024 :

### Fonctionnement

Dépenses :	51 170.00 €
Recettes :	51 170.00 €

M. Le Maire propose de délibérer sur le budget 2024 Médiathèque, le conseil municipal vote à l'unanimité (13 pour) les propositions

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

## 7- Délibération Participation de la commune aux budgets annexes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes du budget principal aux budgets annexes :

- Budget CCAS : versement d'une subvention de 10 934.72 €
- Budget Médiathèque : versement d'une subvention de 46 793.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (13 pour), approuve la proposition de M. le Maire de verser 10 934.72 € au budget CCAS sur la ligne budgétaire 657363 et 46 793.08 € au budget Médiathèque sur la ligne budgétaire 657362 au titre de l'exercice 2024.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

## 8- Délibération Subventions aux associations

Comme chaque année, dans le cadre du budget, nous allouons une subvention aux associations de la commune. (Exception faite de l'association qui gère la manifestation « ça va faire Malt ».)

Après examen des demandes de subventions en réunion de travail, en fonction du bilan financier et des activités proposées, le conseil municipal doit se prononcer.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une enveloppe globale qui a été augmentée de façon importante cette année afin de donner un coup de pouce à la création du nouveau comité des fêtes. Il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour aider à sa mise en place. Nous souhaitons que cela n'ait pas d'impact financier sur les autres associations communales.

Une précision : les présidents ou co-présidents des associations, membres du conseil municipal, ne participent pas aux votes en ce qui concerne leur association.

Ainsi pour la subvention attribuée à ACL d'un montant de 3000 euros, Jean-Luc Rio et Michèle Solignac ne participent pas aux votes.

Ainsi pour la subvention attribuée au comité des fêtes pour un montant de 4500 euros, Julien Bernard ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montants alloués</b>	<b>Votants</b>	<b>Remarques</b>
<b>LES PARRAILLOUX - MAM</b>	<b>800 €</b>	13 pour	
<b>LA BOULE ST PAULIENNE</b>	<b>800 €</b>	13 pour	
<b>ACCA Chasse</b>	<b>500 €</b>	13 pour	
<b>COMITE DES FETES</b>	<b>4 500 €</b>	12 pour	1 non votant
<b>ADASP (Ass. Des Amis St Pauliens)</b>	<b>2 000 €</b>	13 pour	
<b>APE 07 (Parents d'élèves St Paul/Banne)</b>	<b>1 000 €</b>	13 pour	
<b>Association Culture et Loisirs</b>	<b>3 000 €</b>	11 pour	2 non votant
<b>LES AFFAMES Cie de Théâtre</b>	<b>1 500 €</b>	13 pour	
<b>FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS</b>	<b>300 €</b>	13 pour	
<b>FREQUENCES 7</b>	<b>300 €</b>	13 pour	
<b>USPJ L'ARDECHOISE</b>	<b>1 500 €</b>	13 pour	
<b>CA VA FAIRE MALT</b>	<b>1 000 €</b>	13 pour	

#### **9- Délibération demande de fond de concours communauté de communes pour projet communal**

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une aire de service de camping-car, nous avons demandé un soutien financier de la Région. Ce projet n'a pas été retenu. Il nous faut donc envisager une solution plus simple mais nécessaire à la vue de l'état de vétusté de l'aire de service existante.

Monsieur le Maire propose de demander un fond de concours à la Communauté de Commune pour un montant de 12 000 euros sur l'installation d'une nouvelle aire de service, à l'entrée du village, face à l'ancien passage à niveau.

<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Pour</b>
0	0	13

## 10- Délibération demande de subvention schéma directeur de l'eau et de l'assainissement

Un débat a lieu sur l'utilité de faire ces deux projets dans le contexte actuel du transfert obligatoire, à ce jour, au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Monsieur le Maire précise que le schéma directeur de l'eau potable et le diagnostic du réseau d'assainissement ont été effectués en 2005 et qu'il est nécessaire de les mettre à jour. Cela nous permet d'obtenir des subventions sur les projets, notamment par l'Agence de l'eau.

Monsieur le Maire propose de demander des subventions pour ces deux projets auprès des différents financeurs : Agence de l'eau, Conseil Départemental, La Région et la Préfecture (DETR).

Pour rappel le schéma directeur de l'eau potable pour un montant estimé à **80 000.00 €**

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

Pour le Diagnostic et schéma général de l'assainissement pour un montant estimé à **70 000.00 €**

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

## 11- Délibération demande de subvention projet extension assainissement et renouvellement AEP quartier Larnas

Un quartier (Larnas) nécessite une rénovation du réseau d'eau, ainsi qu'une extension du réseau d'assainissement vers les maisons existantes. Pour réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de demander auprès des financeurs habituels des subventions : Agence de l'eau, Conseil départemental, La Région, Préfecture (DETR).

- Montant HT sera de 65 000.00 € pour l'assainissement
- Montant HT sera de 30 000.00 € pour l'eau potable

Ces estimations comprennent les divers, imprévus et honoraires

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

## 12- Délibération participation communale pour la Maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et conseils en énergie partagés du Syndicat Départemental des Energies (SDE07)

Monsieur le Maire indique que le SDE07 propose une compétence facultative pour la maîtrise de l'énergie. Cela permet :

- D'avoir un appui technique pour la réalisation d'études thermiques et énergétiques des bâtiments communaux.
- D'avoir une assistance et conseil pour la gestion des consommations énergétiques des bâtiments communaux

Cette cotisation qui s'élève à 80 cts par habitants, peut être portée directement par la Communauté de Communes bénéficiant de fait de ces mêmes services.

La Communauté de Communes nous propose de lui reverser cette somme sous forme de contribution. Ainsi elle adhèrera en direct pour tout son territoire et pour elle-même.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

### 13- Informations diverses

La parole est donnée à Jean Luc, celui-ci est prêt pour le test.

Eau, train, écosystème seront présents sur la présentation.

On va relancer l'édition de la brochure pour les commerces, avec le format à l'italienne.

1<sup>ere</sup> réunion sur la piscine : le quorum n'est pas atteint. Il est difficile d'avoir la transparence du SMAM sur leur politique. Invitation du président et du directeur du SMAM par Mr le Maire pour éclaircir certains points, pas de communication suffisante.

Magalie prend la parole : « *Rappelez-vous, au départ, pour l'amortissement négocié par le comptable général, la cours des comptes avait préconisé la somme de 27 € par habitant !* »

A partir de cette année, les indemnités ont été évoquées. En conclusion les indemnités seront versées aux Présidents et Vices Présidents.

Il n'y a pas de publicité pour la piscine sur la plaquette du syndicat d'initiative. (?)

Cathy va se renseigner auprès du Syndicat.

Rénovation thermique des bâtiments communaux et photovoltaïque

Un point sur la future porte de l'Ardèche

La séance est levée à 23h30

La parole est donnée à la salle et aux questions par internet

Le Maire

Thierry Bruyère-Isnard

*Thierry BRUYERE-ISNARD.*

Le Secrétaire de séance

Thierry Laurant

